

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9672**

Intitulé

Art-thérapeute

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Art et thérapie - INECAT	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330v Spécialités plurivalentes des services aux personnes (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'art-thérapeute exerce une pratique soignante, ou de développement personnel, fondée sur l'utilisation thérapeutique du processus de création en utilisant les ressources de l'expression et de la création au service d'un projet d'accompagnement thérapeutique.

La profession d'Art Thérapeute s'ordonne autour d'un double niveau de compétences liant le relationnel et l'artistique par une mise en position de création de la personne et par un accompagnement de ses productions.

A cet effet, il met en place une relation spécifique centrée sur la création comme processus de transformation.

Ses suivis sont individuels ou en petits groupes, et peuvent être au long cours.

Les activités sont centrées sur :

- conception et installation de l'atelier d'art-thérapie prenant en compte le contexte institutionnel et environnemental de la personne et du projet de l'institution pour elle ;
- évaluation de la demande art-thérapeutique de la personne et du projet de l'institution pour elle ;
- création de protocole de travail avec :
 - repérage des aptitudes de la personne à l'expression et à la création ;
 - pose d'une indication art-thérapeutique
- accompagnement de la personne en création pendant la séance ;
- évaluation de l'évolution de la personne
- rédaction des observations et bilans selon des méthodes appropriées ;
- participation à l'élaboration de projets institutionnels de soins et de prévention ;
- participation aux échanges pluridisciplinaires.

"l'art Thérapeute" pose l'indication thérapeutique seul ou en collaboration avec son équipe et réévalue si besoin la pertinence des outils qu'il a choisis au cours de la progression de la ou des personnes dont il assume la responsabilité de la prise en charge."

Les capacités attestées :

Mettre en place le cadre de travail en tenant compte de la personne et du dispositif spécifique

Appréhender de façon adaptée la constitution d'un groupe, son caractère, son évolution, l

Évaluer les faits, attitudes et productions de la ou des personnes, ses propres faits et attitudes durant la séance, en rédigeant un document après séance, pour ajuster la suite de l'accompagnement.

Réinterroger son dispositif d'accompagnement en s'engageant dans un processus de supervision,

Échanger avec d'autres professionnels pour établir des actions thérapeutiques coordonnées ;

Communiquer sur sa pratique et se positionner au sein d'une institution ou d'une prise en charge ;

Mettre à jour son savoir en participant à des manifestations de professionnels pour poursuivre son travail de recherche.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

1) En institution :

statut salarié ou vacataire salarié, ou en honoraires

2) Secteur Associatif

Souvent création de son propre poste dans l'association dont il a été à l'origine.

Les associations recoupent par leur champ d'action tous les autres secteurs (par ex. prévention, protection de l'enfance, aide aux toxicomanes, insertion ...)

3) Secteur Santé

CATTP, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle - pour les personnes malades mentales vivant à leur domicile), Hôpitaux de jour, CMP (Centre Médico-Psychologique), Hôpitaux psychiatriques. Hôpital général (notamment oncologie, pédiatrie, rééducation fonctionnelle...) Personnes âgées : maisons médicales long séjour, gériatrie, maisons de retraite. soins palliatifs.

CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique), IME (Institut Médico-Educatif), IMPRO (Institut Médico-Professionnel), établissements pour personnes handicapées (internat, foyers), dépendant de grandes associations UNAPEI, APF...

4) Secteur Justice

Protection judiciaire de la jeunesse, prisons, réinsertion, centres éducatifs fermés

5) Secteur « Entreprise »

Gestion du stress, des dépressions, des conflits

6) Secteur Formation :

Les formateurs d'adultes s'adjoignent volontiers l'expérience d'un art-thérapeute pour travailler avec une approche différente et nouvelle.

7) Secteur social :

DASS (direction de l'action sanitaire et sociale), ASE (aide sociale à l'enfance), CREA (centre régional de l'enfance et de l'adolescence inadaptée), Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

Art-thérapeute; dramathérapeute; musico-thérapeute; danse-thérapeute

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur :

- un document écrit commenté oralement

sur l'analyse de la demande des patients, des institutions, la pose des indications thérapeutiques et sur quels critères elle s'appuie, la proposition de protocoles détaillés et leurs paramètres.

sur l'accompagnement en séance de prises en charge individuelles ou de groupe, l'analyse de l'évolution des attitudes et des productions des patients, la perception des phénomènes transférentiels, l'ajustement des stratégies art-thérapeutiques.

sur la qualité de la collaboration avec les autres professionnels.

sur les capacités de réflexion sur sa pratique.

sur l'adhésion aux principes éthiques de la profession.

-la pertinence des réponses du candidat aux questions des membres du jury.

-l'intérêt de l'ensemble des travaux des candidats.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le directeur de l'INECAT ou son représentant, 2 professionnels employeurs, 2 professionnels salariés
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le directeur de l'INECAT ou son représentant, 2 professionnels employeurs, 2 professionnels salariés
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	Le directeur de l'INECAT ou son représentant, 2 professionnels employeurs, 2 professionnels salariés
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Le directeur de l'INECAT ou son représentant, 2 professionnels employeurs, 2 professionnels salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "art-thérapeute" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Art-thérapeute" avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 21 décembre 2022.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé " Art-thérapeute" avec effet au 10 avril 2012 jusqu'au 22 août 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 à 15 titularisations/an

Autres sources d'information :

Autres sources d'informations :Revue « Art et Thérapie » en librairie spécialisée Sciences Humaines, et Art. (Diffusion DIFPOP. Date de Première parution 1981)Lieu(x) de certification :INECAT 27, rue Boyer 75020 Paris

edithviarme1@gmail.com

<http://www.inecat.org>

Lieu(x) de certification :

INECAT 27, rue Boyer 75020 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INECAT 27 rue Boyer PARIS 75 020

Historique de la certification :